



# Droit d'initiative en consultation publique

## Formulaire - Étape 2

## Faire signer la pétition - Arrondissement

### POUR OBTENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE D'UN ARRONDISSEMENT

#### En résumé

Dans le cadre du droit d'initiative en consultation publique, vous avez au préalable présenté à votre arrondissement un projet de pétition jugé recevable par celui-ci (Étape 1).

Vous en êtes maintenant à l'étape de **faire signer la pétition (Étape 2)**.

#### Étape 2 : Faire signer la pétition

**Vous devez obligatoirement utiliser le formulaire ci-joint intitulé  
Formulaire : Étape 2 - Faire signer la pétition - Arrondissement**

**Seul le formulaire fourni par la Ville doit être utilisé. Aucun autre formulaire ni pétition ou signatures électroniques ne sont acceptés.**

- Inscrivez le nom de l'arrondissement;
- Inscrivez l'objet de la consultation publique demandée;

**Vous devez obligatoirement reprendre le même texte que celui de votre projet de pétition (Étape 1);**

- Une fois le formulaire complété, imprimez-en des copies selon vos besoins;
- Assurez-vous d'obtenir le nombre requis de signatures de personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de l'arrondissement concerné;

**Toute personne qui signe la pétition déclare solennellement rencontrer ces critères.**

Pour connaître le nombre exigé de signatures par arrondissement, consultez le tableau ci-après;

- Assurez-vous de respecter la période de 90 jours allouée pour recueillir les signatures;  
Cette période commence le jour de la publication par l'arrondissement de l'avis annonçant le début et la date de la fin de la période de signature de votre pétition.
- Une fois le nombre requis de signatures obtenu, déposez votre pétition à votre bureau d'arrondissement;
- **La personne responsable vous remettra un accusé de réception;**
- La personne à contacter désignée par le groupe sera informée par la personne responsable au bureau de l'arrondissement, dans les 21 jours suivant le dépôt de votre pétition, de sa conformité quant au nombre de signatures requis et au respect du délai pour les recueillir;
- Le dépôt d'une pétition conforme oblige la tenue d'une consultation publique.

Pour toute question, contactez votre bureau d'arrondissement en composant le 311.

## **Règlement**

Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) encadre les conditions d'application du droit d'initiative en consultation publique.

Pour tout renseignement : **[ville.montreal.qc.ca/droit-initiative](http://ville.montreal.qc.ca/droit-initiative)**

## NOMBRE REQUIS DE SIGNATURES PAR ARRONDISSEMENT

Ce nombre correspond à 5 % de la population âgée de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de l'arrondissement concerné. Dans le cas des arrondissements où la taille de la population est élevée, le nombre requis de signatures est 5 000.

Le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus est déterminé à partir des profils socio-économiques des arrondissements produits par la Ville et basés sur les plus récentes données disponibles de Statistique Canada.

<b>Arrondissement</b>	<b>Nombre de signatures requis de personnes de 15 ans et plus</b>
Ahuntsic-Cartierville	5 000
Anjou	1 767
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5 000
Lachine	1 754
LaSalle	3 148
Le Plateau-Mont-Royal	4 507
Le Sud-Ouest	3 082
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	751
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5 000
Montréal-Nord	3 432
Outremont	929
Pierrefonds-Roxboro	2 781
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	4 500
Rosemont–La Petite-Patrie	5 000
Saint-Laurent	3 793
Saint-Léonard	3 093
Verdun	2 863
Ville-Marie	3 902
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 000

## Les arrondissements de Montréal

### NOM

Ahuntsic-Cartierville  
Anjou  
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce  
Lachine  
LaSalle  
Le Plateau-Mont-Royal  
Le Sud-Ouest  
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève  
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
Montréal-Nord  
Outremont  
Pierrefonds-Roxboro  
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles  
Rosemont–La Petite-Patrie  
Saint-Laurent  
Saint-Léonard  
Verdun  
Ville-Marie  
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

## La Ville de Montréal et ses arrondissements au 1<sup>er</sup> janvier 2006



# Droit d'initiative en consultation publique

## Formulaire : Étape 2 - Faire signer la pétition - Arrondissement

Nous, soussignés, demandons à l'arrondissement \_\_\_\_\_  
une consultation publique sur l'objet suivant :

<b>PRÉNOM ET NOM</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	<b>ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE <i>(Seules les adresses sur le territoire de l'arrondissement sont valides)</i>	<b>JE DÉCLARE SOLENNELLEMENT ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS, ET VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT.</b>  <b><i>Signature</i></b>	<b>DATE</b> JOUR/MOIS/ANNÉE
EX. NOÉMIE CARTIER	10822, DE LA PARTICIPATION MONTREAL, H1H 2X1	<i>Noémie Cartier</i>	18/05/2015